La procédure de nomination de la future direction du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris entachée d'irrégularités ?

Le 12 juin dernier le comité de sélection – 5 membres parmi lesquels ne siégeait aucun musicien – a auditionné 6 candidats. La procédure prévoit (décret du 23 octobre 2015) que ledit comité devait alors rendre un avis puis soumettre la ou les candidatures retenue(s) au Conseil d'administration (CA) du Conservatoire.
Un CA a été convoqué… puis reporté… *sine die*.
Le recrutement n'a pas pour autant été déclaré infructueux mais le Ministère a cependant sollicité d'autres candidats, en l'absence de publication d'un 2e avis de recrutement.
En octobre le Ministre a reçu certains de ces candidats ainsi que d'autres issus de la sélection du mois de juin.
Ce procédé a de quoi surprendre et quelles qu'en soient les raisons il affaiblit considérablement la légitimité de la future direction.
L'absence de communication à l'endroit des élèves, professeurs et agents du Conservatoire risque fort d'être perçue comme une marque de mépris à leur égard.
Des réponses claires et rapides aux questions qui suivent doivent être apportées par la présidente du Conseil d'Administration :

1. Pour quelles raisons aucun musicien professionnel n'a été invité à siéger dans le comité de sélection ?
2. Pour quelles raisons de nouvelles candidatures ont-elles été sollicitées durant l'été ?
3. Sur quels critères ont été choisis les candidats auditionnés par le ministre en octobre ?

À chaque Comité technique ministériel depuis le début de l'année, la CGT-Culture interpelle le Ministre et son administration sur l'urgence de la nomination d'un directeur ou d'une directrice. Dans l'intervalle, le Ministre a nommé une inspectrice générale de l'IGAC pour effectuer l'intérim. Alors que depuis six mois les rumeurs se multiplient, avec le risque de porter préjudice à l'école et à sa future direction, nous appelons à la transparence.

Paris, le 22 octobre 2019